

## QUAND LES GENDARMES SE FORMENT À L'ENVIRONNEMENT

Le 8 juin 2001 s'est déroulée aux Moulins de Beez la cérémonie de clôture de la formation en environnement à l'intention de 125 policiers fédéraux. Un protocole d'accord, signé le 15 octobre 1997, a en effet permis de mettre sur pied cet important projet qui repose sur une collaboration active et concrète entre deux services publics dont les compétences se recouvrent partiellement. Une convention a déterminé des modalités de collaboration entre la DPE, la DNF et la Police autour de trois axes : l'échange d'informations, l'échange de formations et la collaboration active sur le terrain.

La Formation en environnement à destination des policiers a été organisée par le *Centre Permanent de Formation à l'Environnement pour un Développement Durable (CePeFEDD)* au bénéfice des agents des services publics. Outil de formation permanente, ce centre soumet au Ministre des projets de formation, assure la coordination entre les programmes et évalue l'impact des formations reçues. Ses activités sont coordonnées par l'*Institut Eco-Conseil*. L'*Institut des Affaires Publiques* a été choisi pour jouer le rôle de centre relais dans l'organisation de la formation destinée aux policiers. Pour la deuxième fois consécutive, 125 policiers ont pu, durant six jours, se familiariser avec les différentes problématiques environnementales, afin de pouvoir détecter les infractions sur le terrain, d'être aptes à les traiter et, le cas échéant, de relayer l'information vers la DPE. Des matières

telles que les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques, l'eau, le permis d'environnement, les déchets, le RGPT ont notamment été abordées.

Au cours de la cérémonie de remise des certificats, sanctionnant l'intérêt des policiers pour l'amélioration et la sauvegarde de notre environnement, Mme Schmidt, représentant le Ministre Foret, et Monsieur l'Inspecteur général Godfroid, ont insisté sur la volonté de coopération existant entre la police et la DPE et ce plus particulièrement dans le contrôle des transferts transfrontaliers de déchets. Ils ont souhaité aux lauréats un épanouissement personnel dans les missions de contrôle environnemental qu'ils seront amenés à exercer et ont rappelé l'optique de formation permanente dans laquelle doivent s'inscrire l'ensemble des acteurs du contrôle pour être performants et efficaces.